

ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME (U2EA)

<p>TEXTES DE REFERENCES</p>	<ul style="list-style-type: none">- INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGCS/3B/DGESCO/2018/192 du 1er août 2018 relative à la création des unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) et à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-20.- Code de l'éducation, articles D. 351-17 à D. 351-20- Code de l'action sociale et des familles, articles D. 312-10-1 à D. 312-10-16- Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation.- Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGESCO/CNSA/2016/192 du 10 juin 2016 relative à la modification du cahier des charges national des unités d'enseignement en maternelle prévues par le 3ème plan autisme (2013-2017).- Instruction N° DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS).
<p>DESCRIPTION DU POSTE</p>	<p>L'U2EA accueille à temps complet dix élèves avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) de la classe d'âge de l'école élémentaire, pour leur permettre d'acquérir les compétences de fin de cycle 2 puis de début de cycle 3. Elle est implantée dans une école élémentaire et rattachée à un établissement médico-social. Les élèves scolarisés au sein de l'U2EA bénéficient d'interventions pédagogiques et éducatives se référant aux recommandations de bonnes pratiques de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) et de la Haute Autorité de Santé (HAS).</p>

<p>CONDITIONS SPECIFIQUES D'EXERCICE</p>	<p>L'enseignant coordonnateur spécialisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pilote le projet de l'U2EA et assure la cohérence des actions des différents professionnels. - conçoit et assure les interventions pédagogiques. - réalise avec les partenaires, les évaluations qui permettent les ajustements des projets. - favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'établissement médico-social dont il fait partie. - est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
<p>PROFIL</p> <p>QUALIFICATIONS NECESSAIRES ET COMPETENCES PARTICULIERES LIEES AUX MISSIONS DU POSTE</p>	<p>L'enseignant coordonnateur spécialisé assure le fonctionnement de l'U2EA dans ses aspects pédagogiques, logistiques et relationnels.</p> <p>Mission pédagogique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des recommandations de l'HAS et de l'Anesm. • Expérience du travail avec des élèves avec TSA. • Maîtrise d'outils de communication ou de démarches spécifiques liés aux TSA. <p>Mission de coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du fonctionnement d'un établissement ou service médico-social. • Capacité à concevoir, organiser et mettre en œuvre un projet en partenariat avec différents acteurs. • Capacité à animer une équipe pluri-professionnelle (aidants, éducateurs, thérapeutes). <p>Mission de relation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'inclusion des élèves de l'U2EA dans les classes de l'école élémentaire d'implantation. • Assurer le dialogue avec les familles, les conseiller et les associer au travail de l'U2EA.